



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-052

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 15 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE POUR SIÉGER AU COMITÉ STRATÉGIQUE INSTITUÉ AUPRÈS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

**Rapporteur** : M. Laurent JEANNE

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. GOUPIL, M. GAUDIÈRE  
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)  
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)  
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)  
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

**Secrétaire de séance :** Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présent(e)s : 43  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de votant(e)s : 36

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

D3AJD - Direction des Assemblées, des Assurances, des Affaires Domaniales et Juridiques

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-21 ;

**Vu** la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et en particulier son article 8 qui prévoit l'institution auprès du conseil de surveillance de l'établissement public Société du Grand Paris d'un comité stratégique composé notamment des représentants des communes et des établissements publics compétents en matière d'aménagement ou d'urbanisme dont le territoire est, pour tout ou partie, situé sur l'emprise d'un projet d'infrastructure du réseau de transport public du Grand Paris ou dans le périmètre d'un contrat de développement territorial,

**Vu** le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 précisant la composition du comité stratégique précité et prévoyant notamment dans son article 21 la désignation d'un représentant de chacune des communes par le conseil municipal de la commune qu'il représente ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-01-30-016 du 30 janvier 2018 fixant la composition du comité stratégique de la Société du Grand Paris ;

**Considérant** qu'il est institué auprès du conseil de surveillance un comité stratégique qui comprend notamment un représentant de chacune des communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans l'emprise des infrastructures du réseau de transport public du Grand Paris.

**Considérant** que le comité stratégique réunit les élus des communes concernées par le Grand Paris Express et des acteurs socio-économiques franciliens pour débattre et formuler des propositions sur le nouveau métro et les quartiers de gare.

**Considérant** que les représentants des communes susvisées sont désignés par le conseil municipal de la commune qu'ils représentent.

**Considérant** qu'il convient, après le renouvellement intégral du conseil municipal, de désigner un nouveau représentant du conseil municipal pour siéger au comité stratégique institué auprès du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris.

**Considérant** le résultat du scrutin public auquel il a été procédé.

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE** Monsieur Laurent JEANNE pour siéger au comité stratégique institué auprès du conseil de surveillance de l'établissement public Société du Grand Paris :

**A l'unanimité,**

**11 NPPV**

Mme Rosalie DE JESUS MARGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA



**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France

La secrétaire de séance  
Mme Asma ASHRAF